

Neuchâtel, le 4 mai 2011

12 mai – Journée internationale de l'infirmière

Madame, Monsieur,

Cette année, la Journée internationale de l'infirmière du 12 mai a pour slogan « Comblent l'écart – améliorer l'accès et l'équité ». Le Conseil International des Infirmières (CII) a choisi de mettre l'accent sur les grandes différences qui subsistent dans le monde en termes d'état de santé et d'espérance de vie entre les pays riches et pauvres, les hommes et les femmes, les régions rurales et les villes.

Dans notre pays et pour notre profession, l'ASI s'engage pour une reconnaissance de la responsabilité infirmière au travers de 3 axes :

- L'initiative parlementaire Joder « Reconnaissance légale de la responsabilité infirmière » : il s'agit d'adapter la loi sur l'assurance-maladie afin que les infirmières puissent agir de manière autonome, sans mandat médical, dans les situations relevant spécifiquement des soins infirmiers.
- Les conséquences du nouveau financement des soins pour les infirmier(e)s indépendant(e)s : l'ASI négocie leurs conditions de paiement et se bat contre les mesures qui empêchent l'exercice indépendant de la profession infirmière.
- Le financement hospitalier avec des forfaits par cas : afin d'éviter des répercussions négatives sur la qualité des soins prodigués, l'ASI s'engage pour demander à ce que des mesures soient prises afin de protéger les conditions de travail et garantir une dotation suffisante en personnel.

Si nous voulons pouvoir prodiguer des soins de qualité sans augmenter de façon considérables les coûts, il est important de défendre ces trois axes et de reconnaître nos compétences et notre rôle autonome. En aucun cas nous ne voulons nous substituer aux médecins traitants, mais au contraire arriver à travailler dans un système de coresponsabilités pour garantir un système de soins efficient et économique. Il est impératif de maintenir la formation du personnel infirmier à un niveau HES afin qu'il soit bien formé. Pour les anciens diplômés, il est important de défendre leur équivalence et de reconnaître les acquis de l'expérience afin de motiver bon nombre d'infirmières et infirmiers.

En vous souhaitant une bonne lecture et en espérant que ces quelques réflexions puissent vous être utiles dans vos prises de décisions, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

ASI – Section NE/JU

Sarah Bonjour
Présidente